Département des Hautes-Pyrénées

Centre hospitalier Tarbes-Lourdes

Enquête publique unique relative au projet de construction de l'hôpital commun de Tarbes et de Lourdes, sur le territoire de la commune de Lanne (65380), porté par le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL) regroupant l'enquête préalable :

- **à la délivrance d'une autorisation environnementale portant notamment sur « Loi sur l'eau » et « dérogation espèces protégées » ;**
- **à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du canton d'Ossun ;**
- **à la délivrance du permis de construire ;**
- **à la prise d'un arrêté de cessibilité en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.**

Conclusions motivées et avis portant sur la déclaration d'utilité publique (DUP)

Les paragraphes 1) et 2) s'appliquent également aux conclusions portant sur :

- *la demande d'autorisation environnementale,*
- *la mise en conformité du document d'urbanisme,*
- *la demande de permis de construire,*
- *l'enquête parcellaire.*

1) Sur la participation du public

La participation du public à l'enquête a été particulièrement soutenue, témoignant de l'intérêt porté au projet de nouvel hôpital commun de Tarbes et Lourdes et de ses implications à l'échelle du territoire. Le public s'est largement saisi des différentes possibilités d'expression mises à sa disposition, permettant à des points de vue diversifiés, favorables, défavorables ou interrogatifs, de s'exprimer.

Par leur nombre, leur diversité et la portée des interrogations formulées, les contributions recueillies ont constitué un apport substantiel aux travaux de la commission d'enquête. Elles ont permis d'enrichir sa compréhension des attentes et des préoccupations de la population, d'appréhender plus précisément les incidences territoriales du projet et d'identifier les points appelant des éclaircissements complémentaires de la part du maître d'ouvrage.

Cette participation a ainsi pleinement contribué à la démarche d'analyse de la commission, en orientant une partie de ses investigations, en nourrissant ses échanges avec le maître d'ouvrage et en éclairant son appréciation des avantages et des inconvénients du projet au regard de l'intérêt général.

La commission souligne, à cet égard, que la mobilisation du public a constitué un élément important de l'enquête et de l'examen du projet.

2) Sur la qualité des échanges avec le maître d'ouvrage

Tout au long de l'enquête publique, les échanges entre la commission d'enquête et le maître d'ouvrage se sont déroulés dans un climat de dialogue constructif, caractérisé par un soutien logistique important, une disponibilité constante et une volonté d'apporter les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Le maître d'ouvrage s'est attaché à expliciter les choix retenus, leur justification et les conditions envisagées pour leur mise en œuvre, permettant ainsi à la commission de mieux appréhender les tenants et aboutissants de cette opération d'envergure territoriale.

Les échanges, nourris notamment par les observations du public, les interrogations de la commission et les avis des personnes publiques associées et des organismes consultés, ont donné lieu à des réponses et à des précisions complémentaires dont il faut saluer la grande qualité. La disponibilité et l'attitude ouverte du maître d'ouvrage ont favorisé l'approfondissement de l'examen du dossier et la prise en considération des préoccupations exprimées au cours de l'enquête.

La commission tient ainsi à souligner la qualité du dialogue instauré avec le maître d'ouvrage, dont l'implication et la coopération ont contribué au bon déroulement de ses travaux et à une meilleure compréhension des enjeux du projet.

Il convient enfin de préciser que les engagements pris par le maître d'ouvrage constituent désormais autant d'obligations.

3) Sur le fond

A l'issue de son analyse du dossier d'enquête, des réponses du maître d'ouvrage aux observations du public et de la commission d'enquête, cette dernière prend acte :

- de l'assentiment majoritaire du public et des élus à bénéficier d'un équipement neuf, commun à Tarbes et Lourdes et pour l'ensemble du département ;
- de son inscription par l'Etat en tant que Projet d'Envergure Nationale ou Européenne, de son financement principal par l'Etat, de l'investissement des collectivités locales (Région, Département, CATLP), de sa prise en compte par le projet de SCoT et le PLUi du canton d'Ossun, qui témoignent d'une volonté commune forte ;
- que le site de Lanne, le projet médical et le projet d'aménagement répondent aux conditions d'accès les plus favorables au quotidien et pour les secours pour la population du département, aux projections démographiques (vieillissement de la population), et également aux enjeux climatiques, énergétiques et technologiques requis ;
- que le maître d'ouvrage a mené, à son initiative, des études complémentaires utiles qui sont annexées au mémoire en réponse :
 - deux études portant respectivement sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
 - la note technique relative au confort d'été présente les situations thermiques à partir d'hypothèses climatiques projetées à l'horizon 2040 ;
 - la note acoustique complémentaire ;
 - une étude de sol G2 PRO est en cours pour finaliser l'état des lieux géotechnique et les préconisations pour la conception de l'hôpital ;
- que des précisions seront apportées et de nouvelles études menées dans le cadre programmatique et réglementaire à venir, dans les phases des APD et autorisations préfectorales, à l'issue de l'octroi du permis de construire ;
- que le maître d'ouvrage a confirmé et pris des engagements dans les différentes réponses apportées dans le cadre de son mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse.

Le maître d'ouvrage a notamment confirmé les points suivants qui ont fait l'objet de nombreuses interrogations, bien que ne rentrant pas stricto sensu dans le champ de l'enquête :

- l'offre de soins à l'échelle du Groupement Hospitalier Territorial (GHT), en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie

 - Le nouveau projet médico-soignant pour la période 2026-2031 est en cours de validation et traite de la transition de deux à un site, dans le cadre d'un comité de pilotage départemental piloté par la Préfecture et l'ARS Occitanie ;
 - De nombreux dispositifs sont déjà à l'œuvre, en lien avec l'ARS : ouverture vers la ville, création de centres de soins ou d'unités de soins non programmés, modalités de soins ambulantes, intégration des usages numériques ;
 - Les hôpitaux existants de Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan ne sont pas impactés ;
 - Les sites de Vic-en-Bigorre, de l'Ayguerote à Tarbes et de Labastide à Lourdes, labellisés « Hôpital de proximité » en 2024, dans le cadre du projet de la fédération de gériatrie développeront des activités d'hospitalisation de médecine ;
- l'offre de soins dans ce nouvel hôpital commun
 - Attractivité d'un outil neuf, avec du matériel de pointe, en partenariat accru avec le CHU de Toulouse, pour les patients et l'ensemble du personnel ;
 - Dimensionnement des urgences accru à un maximum de 95 000 passages alors que le flux actuel est de 77 000 passages ;
- l'accessibilité en transport en commun du futur site, qui est une attente sociale forte et une nécessité environnementale, est préparée à l'initiative du CHTL par un comité départemental des mobilités (réunissant les autorités organisatrices des mobilités, la Région Occitanie et la CATLP, les gestionnaires de voirie DRISO DREAL CD65, les communes de Tarbes et Lourdes), et cela dans le cadre du sous-groupe n°3 du Comité de pilotage Préfecture. Il y aura également à remédier à des risques d'encombrement du trafic routier sur certains lieux qui sont identifiés, sachant que cet enjeu est le principal levier d'optimisation de l'empreinte carbone ;
- le devenir des sites de Lourdes et Tarbes est pris en compte par le maître d'ouvrage qui s'engage à conduire la réflexion avec les institutions compétentes afin qu'ils ne restent pas en friche (y compris mention des possibilités de désartificialisation et de renaturation dans les secteurs à enjeux écologiques liés à l'Echez, optimisation du plan de circulation pour Lourdes).

Les autres enjeux relatifs à l'aménagement du site qui méritent d'être soulignés sont ceux évoqués dans les conclusions des autres objets de l'enquête :

- DAE : notamment les enjeux des mesures Eviter/Réduire/Compenser (ERC) et dérogation « espèces protégées », de préservation et de partage de la ressource en eau potable, de l'assainissement ;
- Permis de construire : insertion du projet dans le site, choix énergétiques améliorés, maîtrise de l'empreinte carbone de la construction, réponses apportées aux enjeux climatiques ;
- MECDU : parti pris d'aménagement et d'insertion du projet.

Enfin, l'analyse bilancielle montre que le projet soumis à l'enquête publique complété par les réponses apportées par le maître d'ouvrage aux questions posées dans le procès-verbal de synthèse:

- **s'intègre au mieux dans l'environnement traversé. L'étude d'impact du projet décrit les mesures significatives prises par le maître d'ouvrage pour réduire au mieux les impacts réels du projet ;**
- **respecte les dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et sa réalisation permet de satisfaire un besoin réel et collectif.**

Le bilan global des avantages et des inconvénients du projet est donc favorable à la délivrance d'un arrêté départemental déclarant l'opération « hôpital commun Tarbes-Lourdes» d'utilité publique.

Compte tenu de ce qui précède, la commission d'enquête émet un AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique, assorti des recommandations suivantes :

Recommandation - Offre de soins
L'attente est forte à l'égard de la création d'une unité de soins palliatifs, qui est à ce jour envisagée dans une phase de développement ultérieure du projet (« clos couvert de 500 m^2). Aussi, il convient de mieux expliquer ce choix et son calendrier.

Recommandation - Nuisances de l'équipement en fonctionnement
- mesurer, dès l'ouverture du site, les impacts du report de la circulation vers Lanne, Bénac et les villages voisins et apporter d'éventuelles mesures correctives si besoin en liaison avec les collectivités concernées ;
- suivre la recommandation de la note acoustique complémentaire, fournie en annexe du PV de synthèse, de faire le suivi acoustique après ouverture du site et de faire les éventuelles mesures correctives afin de protéger les riverains.

Recommandation - Nuisances qui restent sur l'activité agricole
- reconsidérer les risques de nuisances, notamment sonores, concernant trois exploitations agricoles et d'élevage jouxtant le futur hôpital et proposer des mesures de réduction d'impact en conséquence.

Recommandation - Accessibilité du site (aspects transports)
En lien avec les collectivités territoriales compétentes, pour accéder à Lanne dès l'ouverture du site dans des temps compatibles avec une bonne réalisation des soins :
- mettre concrètement en place une offre de transport en commun cadencée selon des temporalités en adéquation avec l'activité d'un hôpital et adaptée à tout public (mobilité adaptée, navettes dédiées...) ;
- réaliser la modernisation des aménagements routiers (connexion avec RN21, recalibrage RD216…) ;
- finaliser le projet de « halte ferroviaire » pour renforcer la desserte de l'hôpital et de l'aéroport ;
- réaliser l'analyse de la répartition des déplacements, une fois que le plan de déplacement sera effectif avec les collectivités compétentes.

Recommandation - Maîtrise et transparence du coût global du projet
En concertation avec les partenaires institutionnels et financiers concernés :
- consolider et actualiser le coût global du projet, en intégrant les dépenses d'investissement, les tranches optionnelles, les coûts de fonctionnement et les aménagements connexes ;
- préciser les engagements financiers effectivement acquis, la répartition des charges entre les différents partenaires et les dispositions prévues pour maîtriser les éventuels surcoûts, afin de garantir la soutenabilité financière de l'opération.

Recommandation – Information du public et transparence du suivi du projet

Informer régulièrement le public sur l'avancement du projet, dans toutes ses dimensions, jusqu'à sa réalisation. La mise à disposition d'informations de synthèse, des comptes rendus des instances de suivi présentant un intérêt pour le public contribuera à continuer d'assurer la transparence du projet et à faciliter l'information, par exemple via un site internet dédié.

Signatures : 19 OCT. 2026

Philippe PERONNE, président



Marie-Françoise BAZERQUE, membre titulaire



Marion THENET, membre titulaire



Sylvie BOURRUST, membre titulaire



Bénédict CLERY, membre titulaire

